Le Maroc signe le traité de l'Agence africaine du médicament

Compte Test - 2019-10-23 10:25:46 - Vu sur pharmacie.ma

Le Maroc a signé, le mardi 22 octobre le traité relatif à la création de l'Agence Africaine du Médicament (AMA) en tant qu'Agence spécialisée de l'Union africaine (UA). Ce traité a été signé à Addis-Abeba par Mohammed Arrouchi, Ambassadeur représentant permanent du Royaume auprès de l'UA et de la CEA-ONU en présence Namira Negm, Directrice du bureau du conseiller juridique du président de la Commission de l'UA. Cette adhésion du Maroc s'inscrit dans le cadre de son engagement en faveur de l'intégration et le développement de l'industrie pharmaceutique en Afrique, a indiqué Mohammed Arrouchi lors de la cérémonie de signature du traité en question. L'AMA va contribuer à améliorer les capacités des États membres à règlementer les produits de santé. Cette réglementation est primordiale pour améliorer l'accessibilité aux médicaments de qualité et pour harmoniser la réglementation des médicaments afin qu'elle soit en phase avec les normes internationalles. Une réglementation efficiente permettra, sans aucun doute, de réunir les conditions nécessaires à la recherche et le développement pharmaceutique, à la production locale et au commerce à travers les pays africains et à la lutte contre les médicaments falsifiés.